



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

TRENTE ET UNIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Panama (Panama), 26-30 avril 2010

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

1. Selon ses statuts, la Commission pour le développement de élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes a pour mission de formuler des recommandations sur les politiques en matière de production et de santé animales à l'intention des membres de la Commission; de planifier et promouvoir des mesures relatives à la production animale et à la lutte contre les maladies animales; de déterminer, en concertation avec les membres intéressés, le caractère et la portée de l'aide dont ils ont besoin pour exécuter leurs programmes nationaux de développement de l'élevage ainsi que de prêter un appui aux programmes régionaux.
2. Peuvent participer aux travaux de la Commission tous les États Membres et Membres associés de la FAO de la région Amérique latine et Caraïbes. La Commission se compose des États Membres et Membres associés qui auront fait connaître au Directeur général leur souhait d'en devenir membre.
3. La Commission a défini au cours de la dernière session des priorités quant à trois questions: a) la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments et leur impact sur le commerce des produits de l'élevage, b) le développement de systèmes d'élevage durables mettant l'accent sur les interactions entre l'élevage et l'environnement et sur l'utilisation et la préservation des ressources zoogénétiques et c) le renforcement des capacités institutionnelles en faveur de l'amélioration de la durabilité et de la compétitivité de la production animale régionale dans le cadre des nouveaux accords internationaux sur les échanges commerciaux. Le domaine de l'élevage durable a été inscrit par les pays du Cône Sud parmi leurs priorités.
4. La Commission a tenu sa dixième session à Brasilia du 17 au 19 septembre 2008 (groupe Cône Sud) et à Quito du 25 au 27 novembre 2009 (groupe andin) à l'aimable invitation des gouvernements du Brésil et de l'Équateur, respectivement. Ont assisté à la réunion 50 participants, dont des représentants des pays, du Siège de la FAO et, en qualité d'observateur, d'organisations non gouvernementales.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

5. Les principales conclusions et recommandations de la dixième session des chapitres Cône Sud et andin de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui sont l'aboutissement des travaux du Groupe *ad hoc* chargé de l'élevage et de l'environnement, sont récapitulées de manière résumée aux paragraphes 6 à 23 du présent document.

Principales conclusions et recommandations formulées par la Commission à sa dernière session

6. Les membres se sont penchés particulièrement sur le problème grave que représente la détérioration des ressources naturelles et des pâturages dans des écorégions stratégiques, qui s'explique principalement par l'accroissement du cheptel et le déboisement. Les agroécosystèmes les plus productifs dans la région du Cône Sud sont en proie à un important risque aux plans écologique et socioéconomique du fait de l'appauvrissement des ressources naturelles (sols, eaux, air et diversité biologique), à quoi s'ajoute le développement de systèmes d'élevage et de culture non durables. Les régions les plus menacées par l'élargissement de l'espace agricole correspondent à des écosystèmes du biome amazonien au Brésil, du Chaco américain en Argentine, Paraguay et Bolivie, à la région extra-pampéenne de l'Argentine et aux zones arides et semi-arides de l'Argentine et du Chili. Dans la zone andine, les écosystèmes de montagne et de piémont accusent une forte dégradation des sols et des pâturages et montrent des signes de déboisement de plus en plus marqués.

7. La Commission s'est penchée sur les risques importants liés à l'absence d'intervention en temps utile en remède au problème de détérioration des ressources naturelles et des pâturages et elle a souligné que le processus de dégradation pourrait être en train de prendre un tour irréversible ou que le coût de leur remise en état pourrait s'alourdir.

8. Les membres de la Commission ont indiqué que les pressions du marché favorisaient l'empiètement de l'espace agricole et de l'élevage sur des zones plus vulnérables au plan environnemental, ce qui pourrait aggraver la déforestation, la détérioration des sols, l'appauvrissement de la diversité biologique et le tarissement des ressources hydriques et accentuer la vulnérabilité au changement climatique.

9. Les membres ont estimé qu'il fallait augmenter les investissements publics et privés dans les institutions de recherche et développement technologique et promouvoir leur engagement et leur participation à des systèmes durables de production animale, agricole ou sylvo-agropastorale. Il devient nécessaire et urgent de définir et d'harmoniser des politiques et des mécanismes pour remédier à cette situation, dans un cadre de référence qui oriente et facilite la prise de décisions et la formulation d'instruments et programmes propres à favoriser un développement durable de l'élevage.

10. Les membres ont recommandé que les gouvernements rédigent, avec l'appui d'institutions nationales et de la FAO, des documents de référence traitant de questions stratégiques afin de contribuer à sensibiliser les parties prenantes et à financer des programmes et projets de développement de l'élevage et d'intensification durable de la production.

11. Ils ont recommandé de continuer à cerner les zones les plus menacées et vulnérables à la détérioration des ressources et au changement climatique, notamment les zones à forte concentration de petits producteurs et de communautés vulnérables nécessitant davantage de soutien pour un développement durable de l'élevage, dans le cadre des programmes de développement rural, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

12. Ils ont recommandé de renforcer les systèmes nationaux de formation, de vulgarisation, d'aide technique et de transfert de technologies pour améliorer l'accès des producteurs aux technologies disponibles, et en particulier l'accès des petits exploitants à la chaîne de valeur.

13. Ils ont recommandé de stimuler les études de recherche en mettant l'accent sur des aspects sociaux, organisationnels et touchant à la gestion des technologies, pour remédier aux goulets d'étranglement en rapport avec l'adoption insuffisante des technologies disponibles pour le développement durable de l'élevage et l'intensification durable de la production dans les différentes régions et les différents agroécosystèmes.

14. Ils ont recommandé que des efforts plus importants soient consentis pour nouer des alliances entre les secteurs public et privé, favoriser un engagement plus fort des corporations du secteur productif au financement et à l'application de programmes de développement durable de l'élevage et d'intensification durable, et que soient recensées et décrites les initiatives du secteur productif et de la société civile en la matière aux différents points des filières productives et agro-industrielles.

15. Ils ont recommandé de favoriser une meilleure articulation entre les intervenants des filières productives pour la diffusion de bonnes pratiques agricoles, en mettant l'accent sur la diffusion et l'application de pratiques durables et le suivi d'indicateurs de la durabilité dans les systèmes de production animale, agricole mixte et sylvo-agropastorale.

16. Ils ont recommandé de continuer à soutenir les programmes régionaux de prévention, contrôle et éradication de maladies transfrontières en mettant l'accent sur la fièvre aphteuse, notamment en actualisant le Plan hémisphérique d'éradication de la fièvre aphteuse et en renforçant les programmes visant à maîtriser et éradiquer cette maladie dans les pays andins. La Commission a en outre souligné, lors de la réunion de son groupe andin, combien il était nécessaire de soutenir les programmes d'éradication de la peste porcine classique et d'autres maladies ayant de fortes répercussions sur les systèmes de production animale artisanale et qui font peser de graves risques sur la santé publique, comme par exemple la brucellose.

17. Les membres de la Commission ont adopté le rapport du Secrétariat technique et souligné que les conclusions et recommandations formulées par le Groupe *ad hoc* chargé de l'élevage et de l'environnement lors de sa réunion organisée à Santiago du Chili coïncidaient avec les recommandations de l'Atelier d'experts sur la remise en état des pâturages et l'intensification durable de la production.

18. Ils ont recommandé de consolider les liens nationaux de la Commission pour apporter un appui de gestion pour que chaque pays, sous la direction du point focal national, mette en place le chapitre national de la Commission en constituant un réseau d'institutions et de personnes liées aux secteurs public et privé et dotées de rôles stratégiques pour le secteur de l'élevage, notamment de représentants des ministères de l'agriculture, de l'environnement et du commerce et d'institutions placées sous la tutelle de ceux-ci, ainsi que de représentants du secteur privé, de corporations, d'associations de producteurs, du secteur agroalimentaire, etc.

19. Ils ont demandé à la FAO son appui pour la formulation d'un cadre d'action régional suivant quatre axes principaux: sensibilisation du public, information technologique, diffusion et gestion des connaissances, création et renforcement des capacités, suivi et développement d'indicateurs de durabilité des agroécosystèmes stratégiques et des systèmes de production animale, agricole et sylvo-agropastorale. Ce cadre de référence doit être compris comme un instrument fondamental ayant pour objet d'appuyer la formulation de plans d'action nationaux et la prise de décisions sur les politiques de développement de l'élevage, de développement rural durable, d'investissement public et privé dans le développement technologique, l'innovation et le transfert de technologies et l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement en rapport avec la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

20. Ils ont demandé à la FAO son appui pour promouvoir, faciliter et renforcer la coopération Sud-Sud en matière de développement de l'élevage, en mettant l'accent sur la remise en état des zones détériorées et l'intensification durable de la production à l'intérieur des systèmes d'élevage, d'agriculture et de production sylvo-agropastorale dans les écosystèmes stratégiques pour la région: zones de *cerrados* et *llanos* (Brésil, Colombie, Venezuela), Amazonie (Brésil, Colombie, Équateur, Pérou); *Chaco* américain (Argentine, Paraguay, Bolivie); pampa humide (Argentine,

Uruguay, Sud du Brésil); zones arides et semi-arides (Argentine, Chili); hauts plateaux froids (Bolivie, Équateur, Colombie et Pérou).

21. Ils ont demandé à la FAO son appui pour créer un portail d'information sur l'élevage durable et le changement climatique, qui sera hébergé sur la page web du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC) et dont la conception, la communication d'information et la mise en service seront assurées moyennant la participation des pays et des membres du Groupe *ad hoc* chargé de l'élevage et de l'environnement sous la coordination de RLC.

22. Ils sont convenus que les centres de recherche du Cône Sud participant à la réunion de la Commission à Brasilia élaboreraient une proposition concernant l'évaluation technique, économique et environnementale des technologies disponibles pour la remise en état des zones détériorées et l'intensification durable de la production agricole dans les agroécosystèmes stratégiques régionaux.

23. Ils ont demandé à la FAO d'élaborer des cadres de référence pour contribuer à sensibiliser les responsables politiques, les producteurs et le grand public aux questions touchant à l'élevage durable, à l'intensification de la production dans la région et à la rémunération des services environnementaux dans les systèmes d'élevage. Ils ont par ailleurs demandé à la FAO d'aider à mobiliser des ressources auprès de bailleurs de fonds internationaux en vue de renforcer les systèmes de production animale familiale et d'appuyer des projets relatifs à l'élevage et au changement climatique dans la région, y compris des activités d'atténuation et d'adaptation.

24. Ils se sont dits conscients de l'importance des travaux de la Commission, qui constitue un mécanisme moyennant lequel les pays peuvent faciliter l'échange de connaissances acquises par leur expérience et promouvoir la coopération technique et la gestion régionale en matière de développement durable de l'élevage, et ils ont remercié la FAO pour l'appui qu'elle prête par le biais du Secrétariat technique pour maintenir cet organe et renforcer ses activités dans toutes les régions.